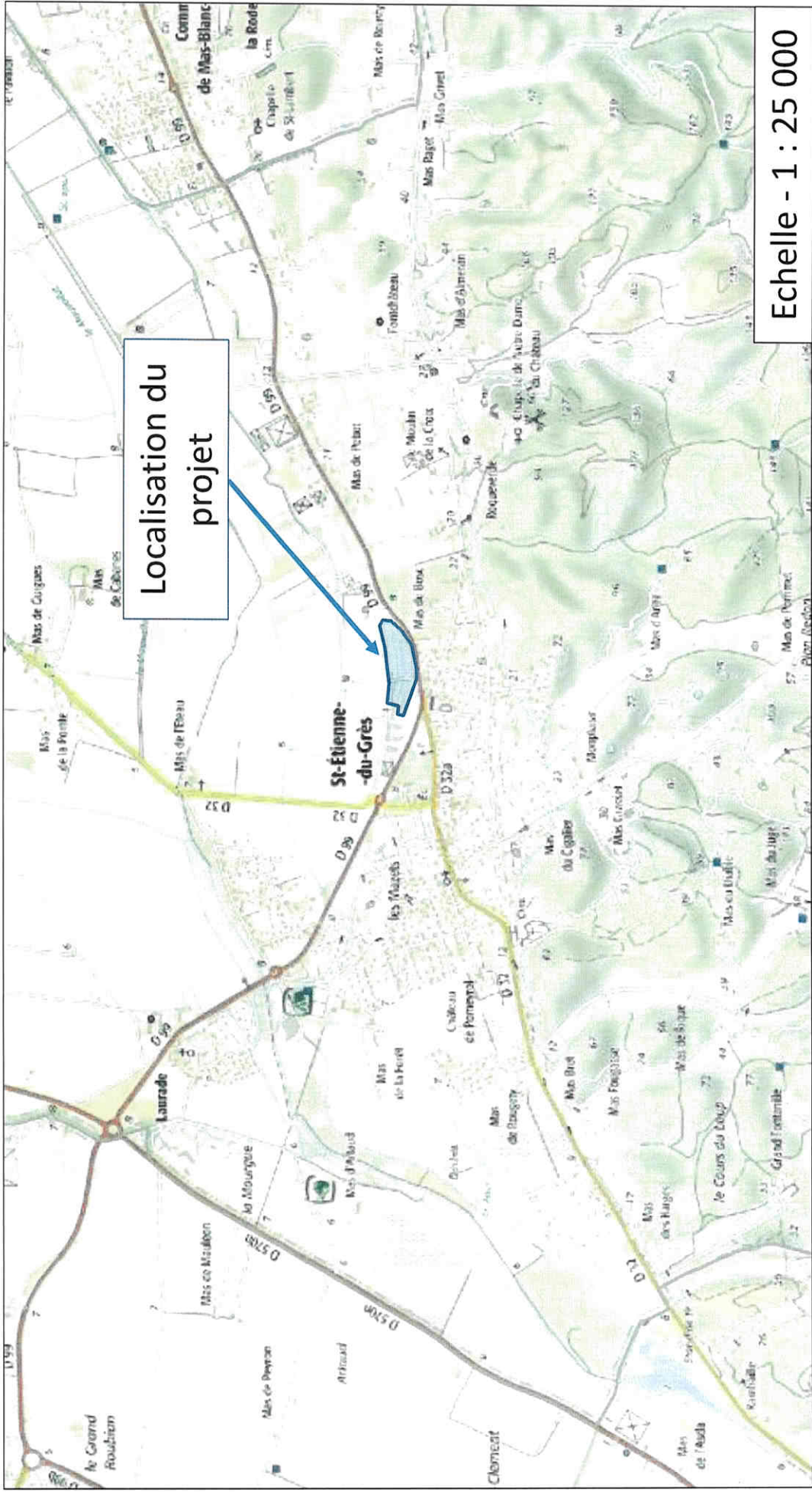


SOMMAIRE

	Page
Annexe 2 : Plan de situation	2
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation	3
Annexe 4 : Plan du projet	5
Annexe 5 : Photos aériennes des abords du projet	8
Annexe 6 : Plan de situation par rapport au site Natura 2000	10
Annexe Facultative 1 : Photographies de la centrale solaire existante	11
Annexe Facultative 2 : Photomontage de la construction dans son environnement proche	17

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

Extrait de la cartographie interactive GeoIDE-carto DREAL PACA

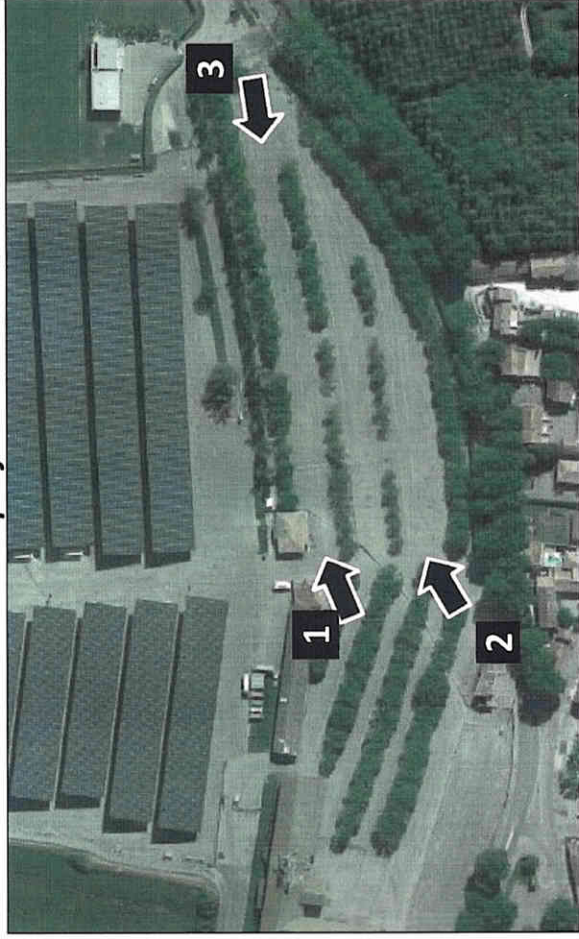


Echelle - 1 : 25 000

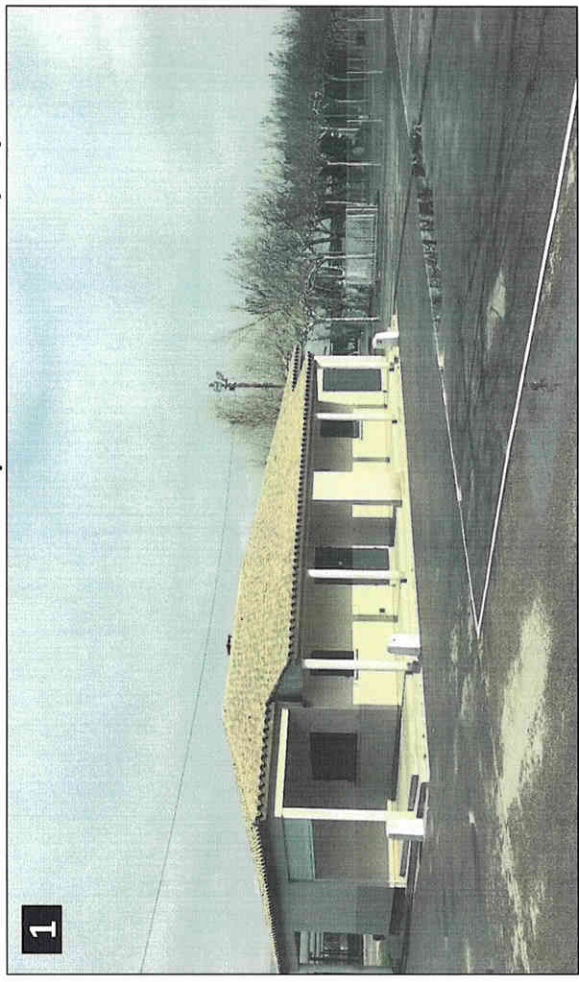
Réalisation d'ombrières photovoltaïques de parking
Marché semi-gros – St-Etienne-du-Grès
Annexes de l'étude d'impact au cas par cas

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ANNEXE 3 – A : Zone Est du projet

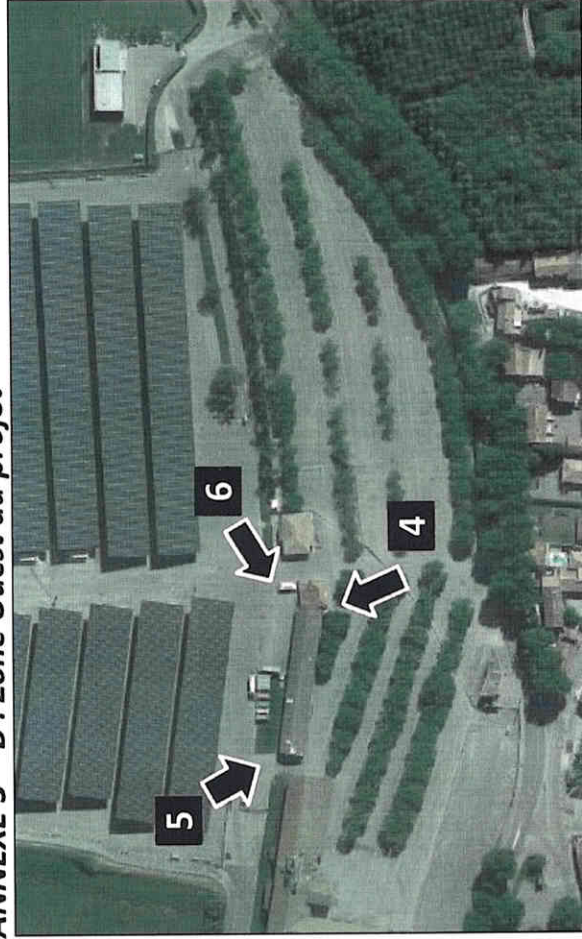


Date des prises de vues : 06/04/2018

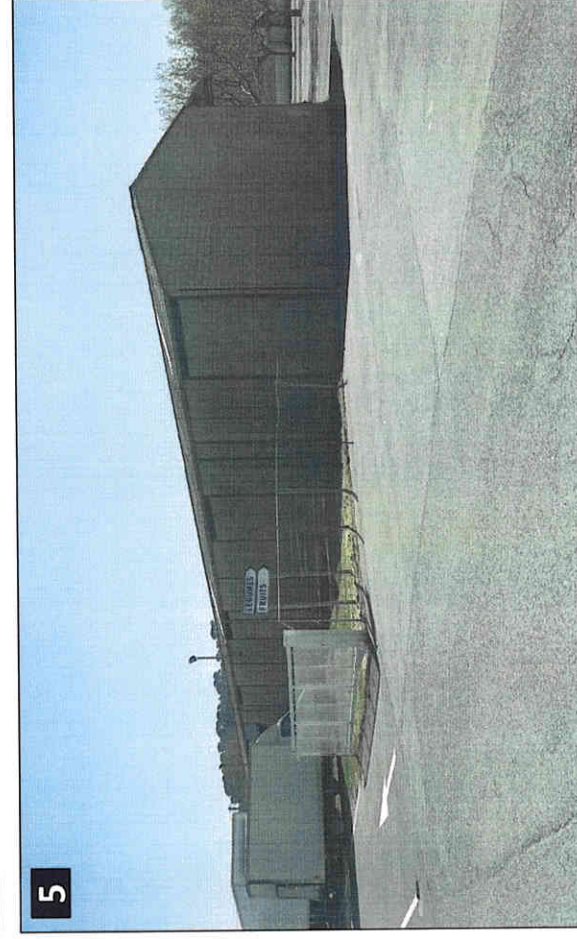


ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ANNEXE 3 – B : Zone Ouest du projet

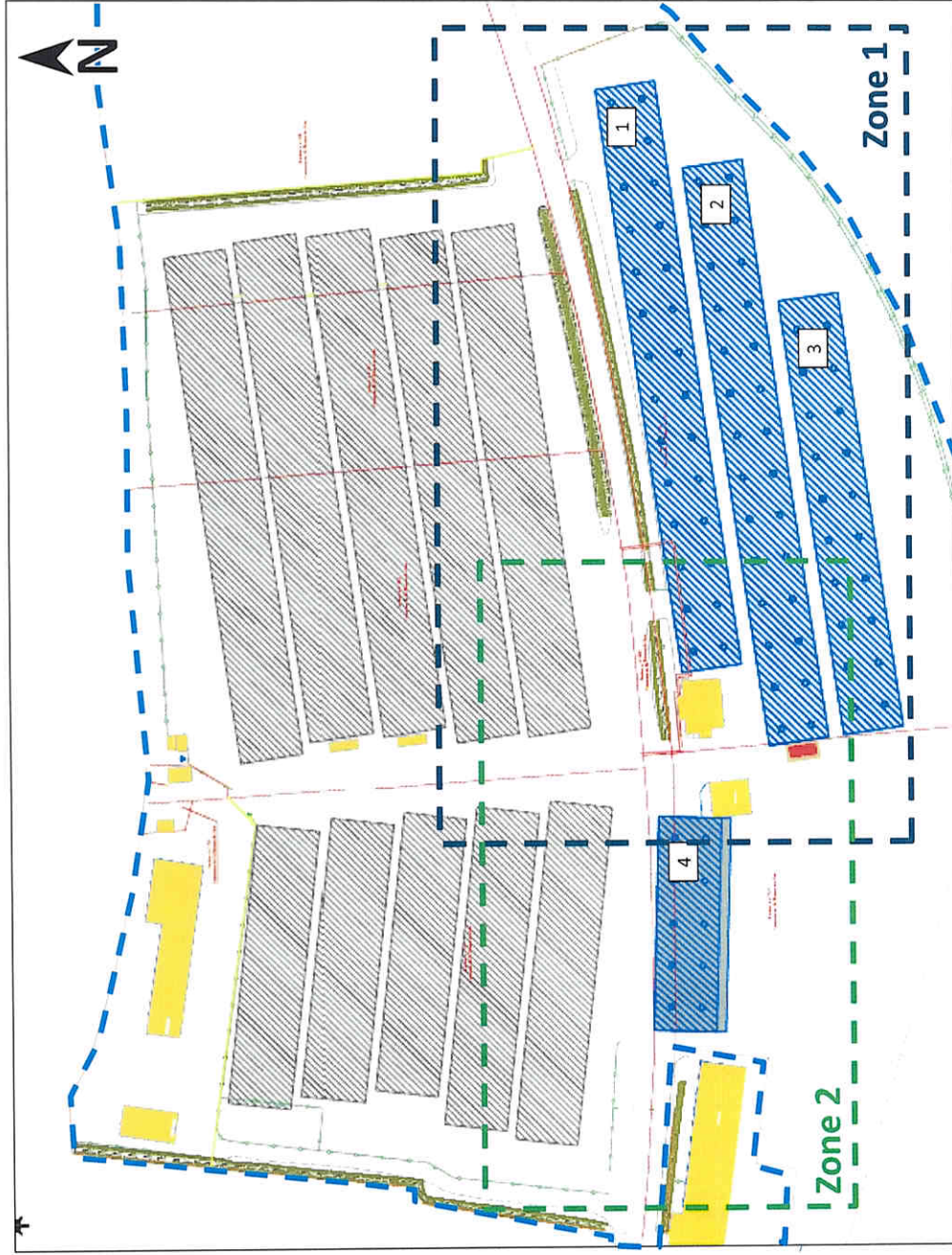


Date des prises de vues : 06/04/2018











ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

Annexe 4 - A : Plan de masse du terrain



LEGENDE

-  Ombrière photovoltaïque
-  Ombrière photovoltaïque existante
-  Poste électrique
-  Limite de parcelle
-  Limite de propriété
-  Poteau de la structure
-  Numéro d'ombrière
-  Bâtiment existant

Echelle - 1 : 2 400

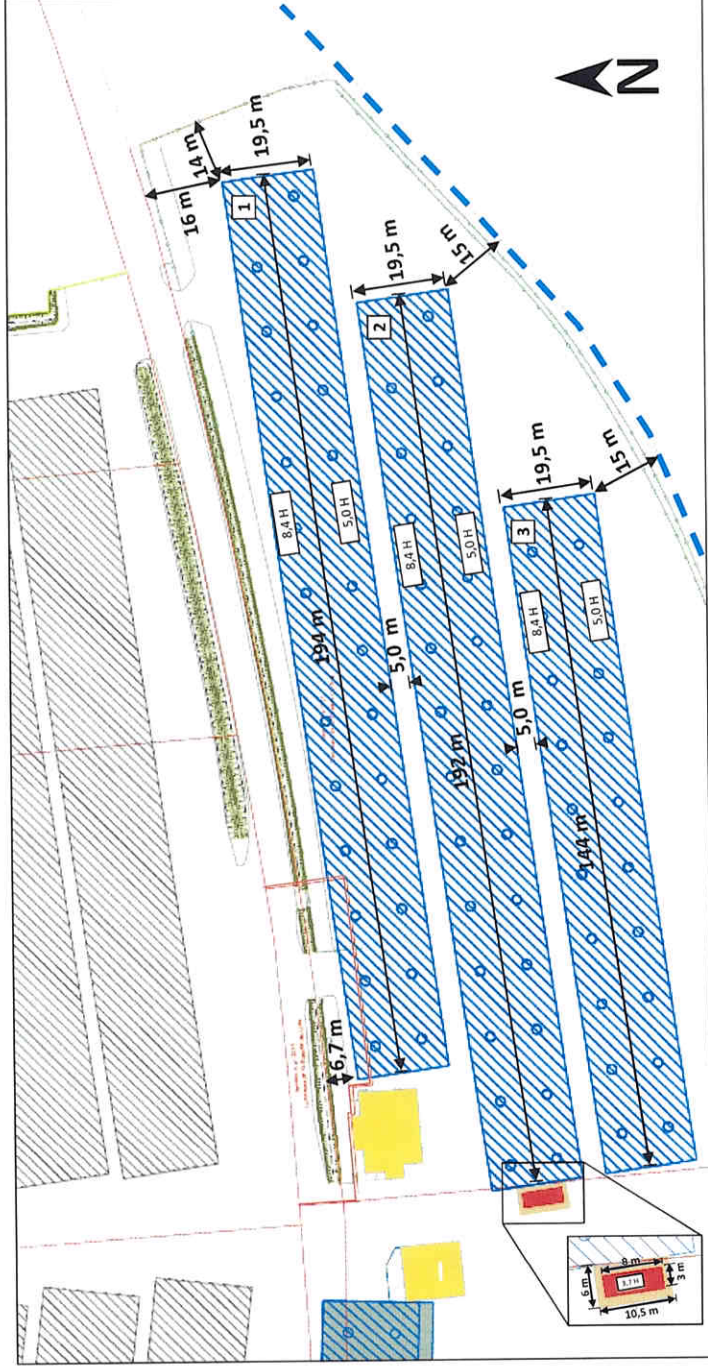
Pour plus de visibilité, un plan côté des zones délimitées en pointillés est disponible:

 Zone 1 en page 2

 Zone 2 en page 3

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

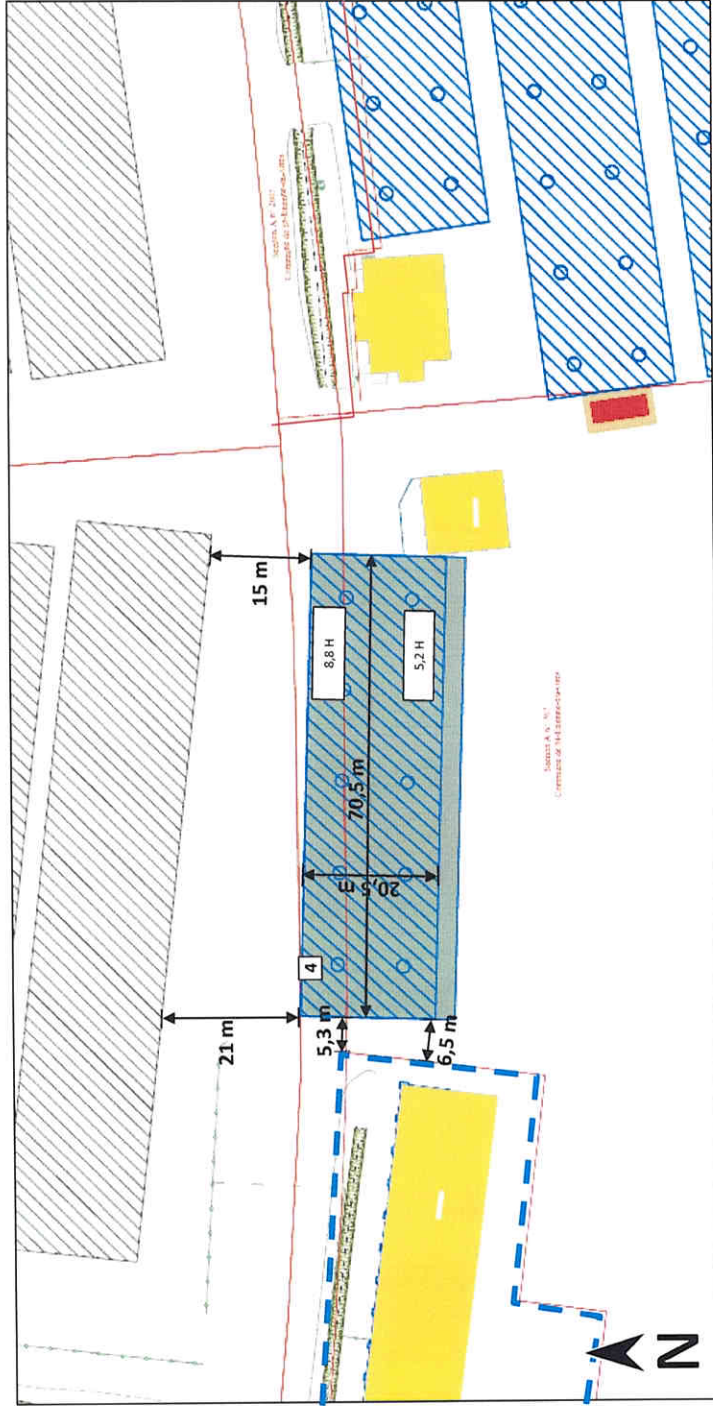
Annexe 4 - B : Plan de masse du terrain de la Zone 1



LEGENDE	
	Ombrière photovoltaïque
	Ombrière photovoltaïque existante
	Poste électrique
	Poteau de la structure
	Numéro d'ombrière
	Limite de propriété
	Bâtiment existant
	Limite de parcelle
Echelle - 1 : 1 400	
<p>Caractéristiques de la couverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 990 m² de panneaux photovoltaïques - 4 ombrières - 86 poteaux 	
<p>Caractéristiques des ombrières</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 ombrières entre 19,5 et 20,5 m de large : <ul style="list-style-type: none"> - Longueur : entre 70 et 194 m - Espacement des poteaux : 10 m environ 	
<p>Caractéristiques du poste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste électrique (Dim : 8*3*3) : Il contient un transformateur, les onduleurs et le point de livraison. 	
<p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hauteurs sont données en cotation à partir du terrain naturel existant au droit de chaque ombrière ou poste électrique. 	

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

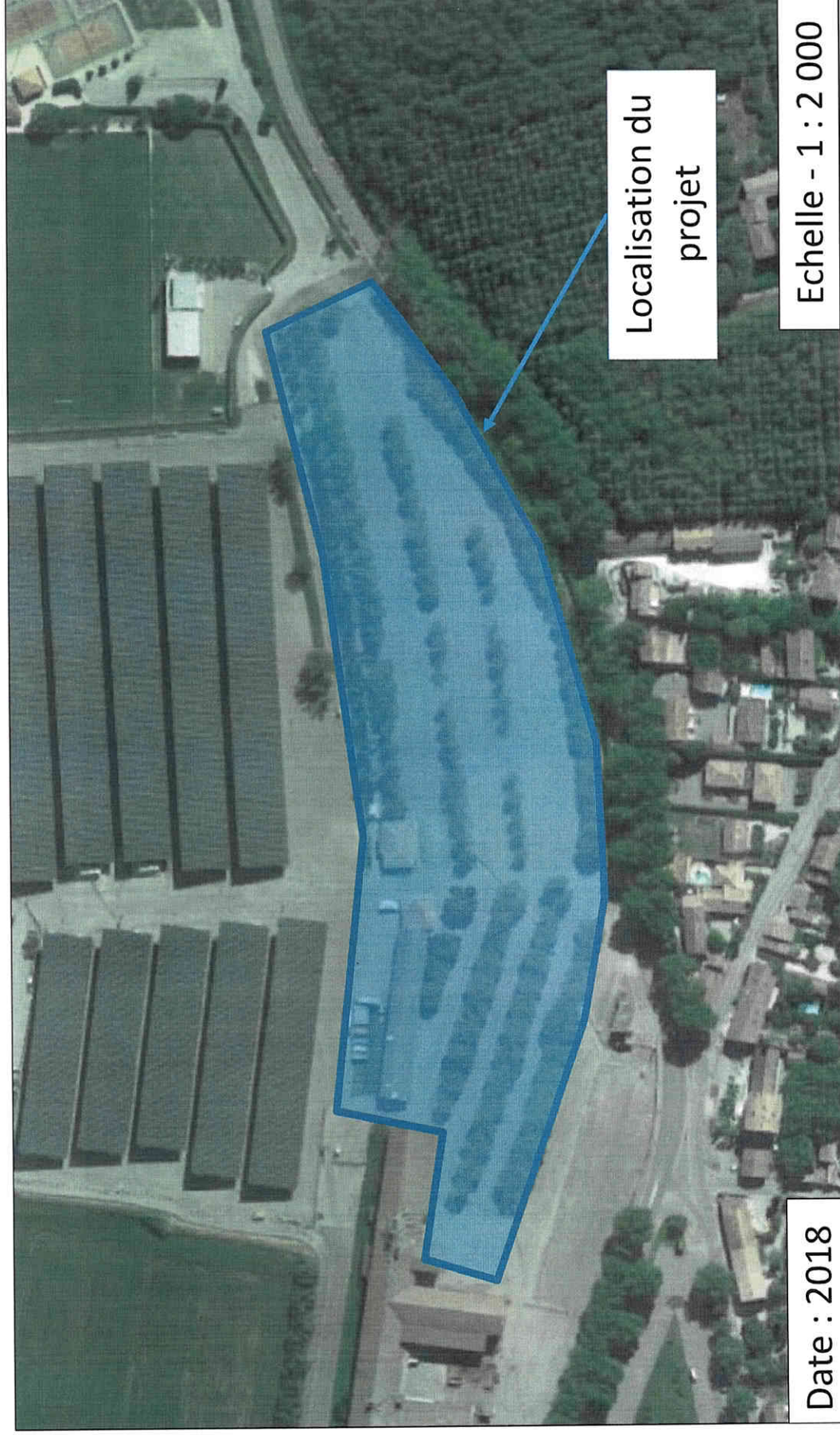
Annexe 4 - C : Plan de masse du terrain de la Zone 2



LEGENDE	
	Ombrière photovoltaïque
	Ombrière photovoltaïque existante
	Poste électrique
	Poteau de la structure
	Numéro d'ombrière
	Limite de propriété
	Bâtiment existant
	Limite de parcelle
Echelle - 1 : 1 000	
<p>Caractéristiques de la couverture</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 990 m² de panneaux photovoltaïques - 4 ombrières - 86 poteaux <p>Caractéristiques des ombrières</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 ombrières entre 19,5 et 20,5 m de large : <ul style="list-style-type: none"> - Longueur : entre 70 et 194 m - Espacement des poteaux : 10 m environ <p>Caractéristiques du poste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste électrique (Dim : 8*3*3) : Il contient un transformateur, les onduleurs et le point de livraison. <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hauteurs sont données en cotation à partir du terrain naturel existant au droit de chaque ombrière ou poste électrique. 	

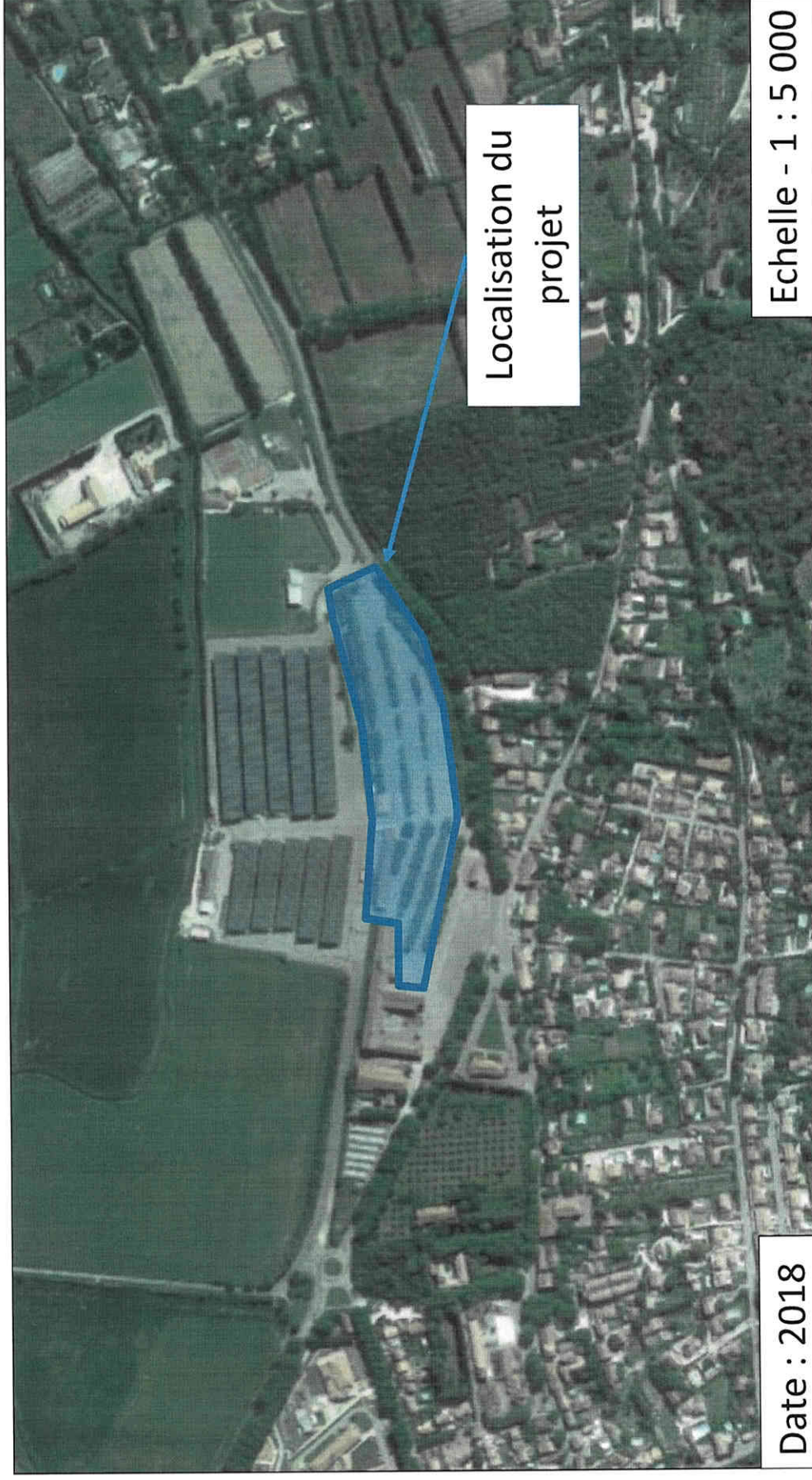
ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DES ABORDS DU PROJET

ANNEXE 5 – A : Photographie aérienne situant le projet



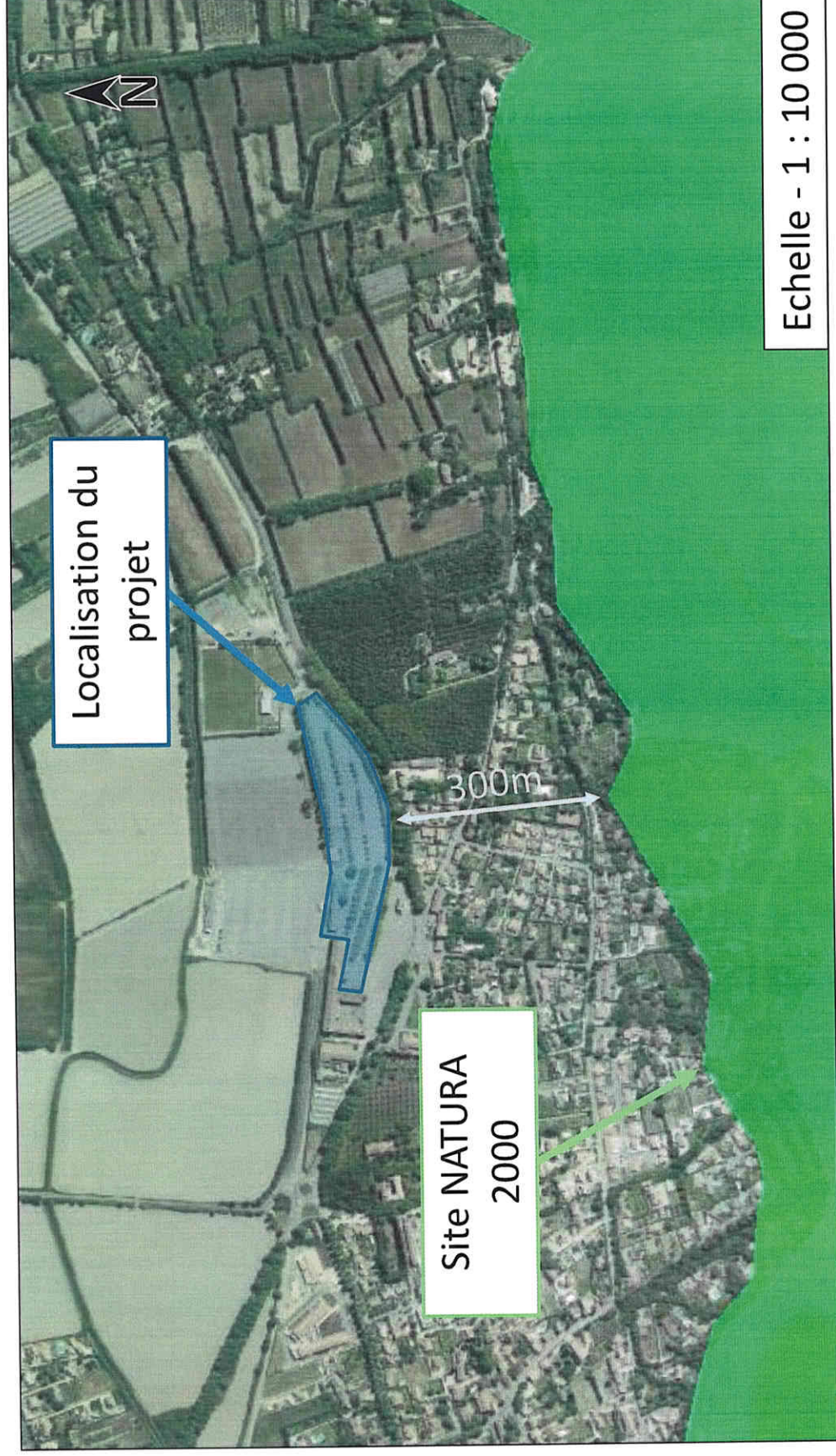
ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DES ABORDS DU PROJET

ANNEXE 5 – B : Photographie aérienne situant le projet



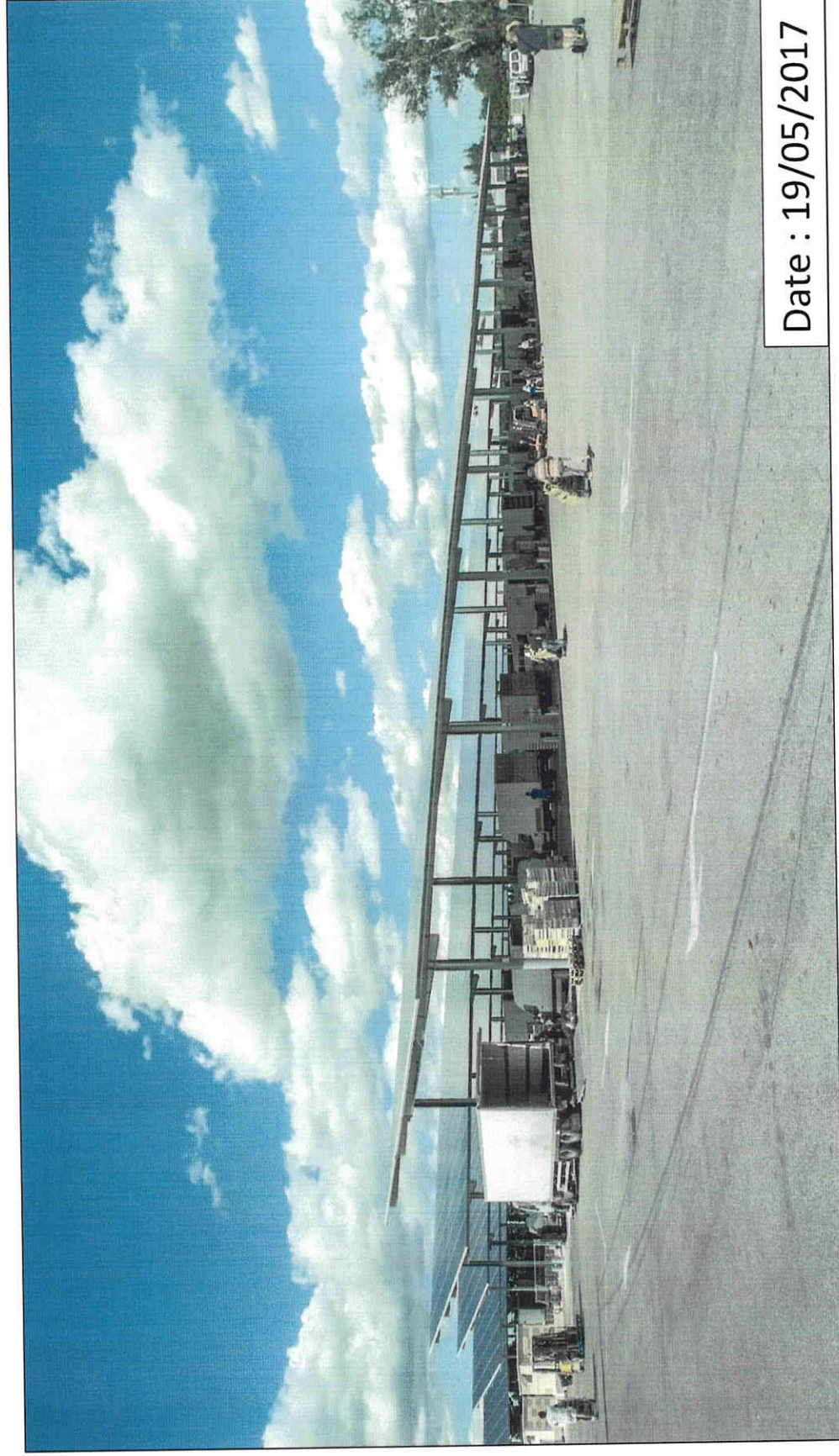
ANNEXE 6 : PLAN DE SITUATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Extrait de la cartographie interactive GeoIDE-carto DREAL PACA



ANNEXE FACULTATIVE 1 : PHOTOGRAPHIES DE LA CENTRALE SOLAIRE EXISTANTE

ANNEXE FACULTATIVE 1 – A : Photographie de la centrale solaire construite en 2017 sur le marché de Saint-Etienne-Du-Grès



Les ombrières photovoltaïques protègent les utilisateurs du marché du soleil et des intempéries tout en produisant de l'électricité avec l'énergie solaire.

ANNEXE FACULTATIVE 1 : PHOTOGRAPHIES DE LA CENTRALE SOLAIRE EXISTANTE

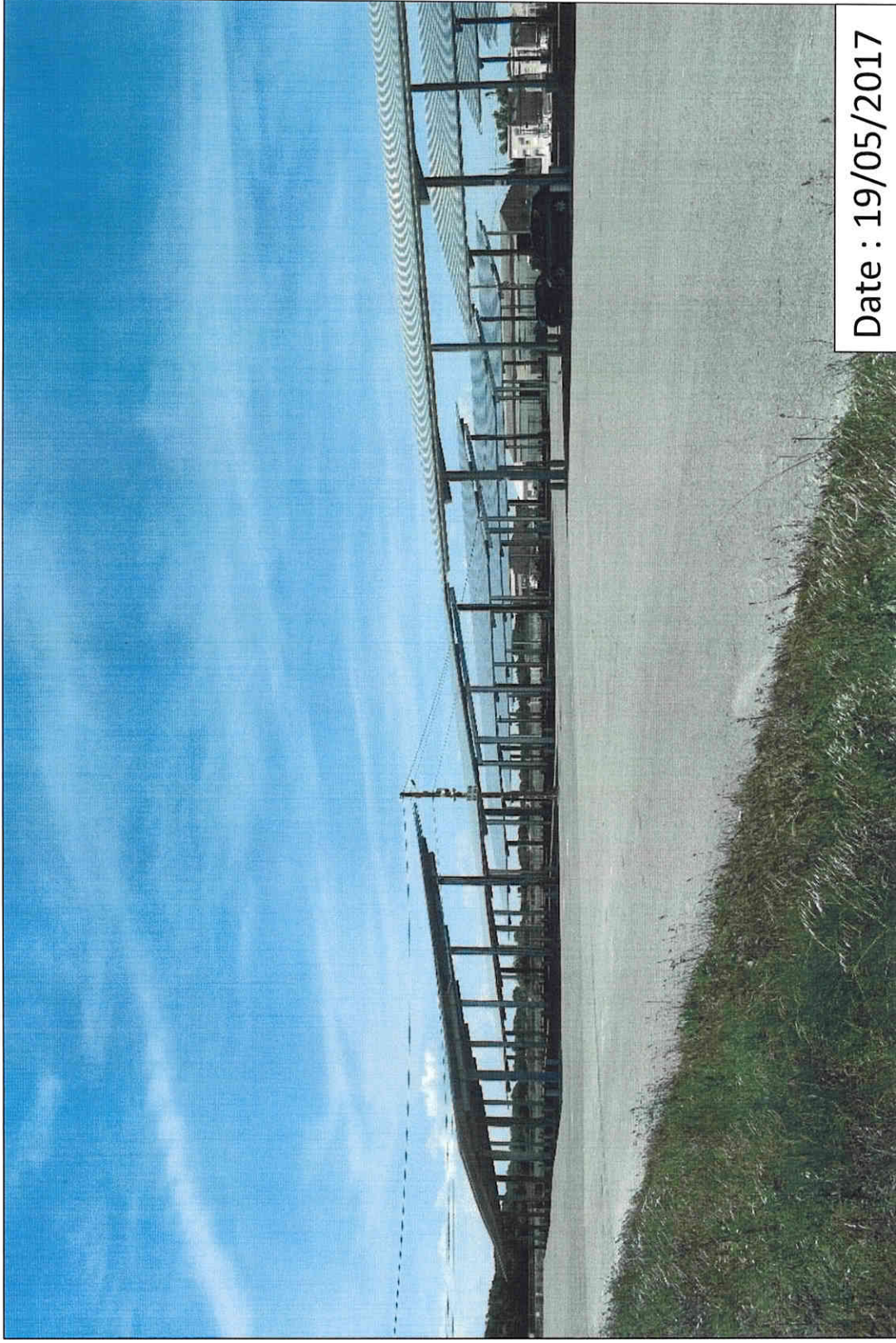
ANNEXE FACULTATIVE 1 – B : Photographie de la centrale solaire construite en 2017 sur le marché de Saint-Etienne-Du-Grès



Les ombrières photovoltaïques s'intègrent bien dans le paysage urbain du marché.

ANNEXE FACULTATIVE 1 : PHOTOGRAPHIES DE LA CENTRALE SOLAIRE EXISTANTE

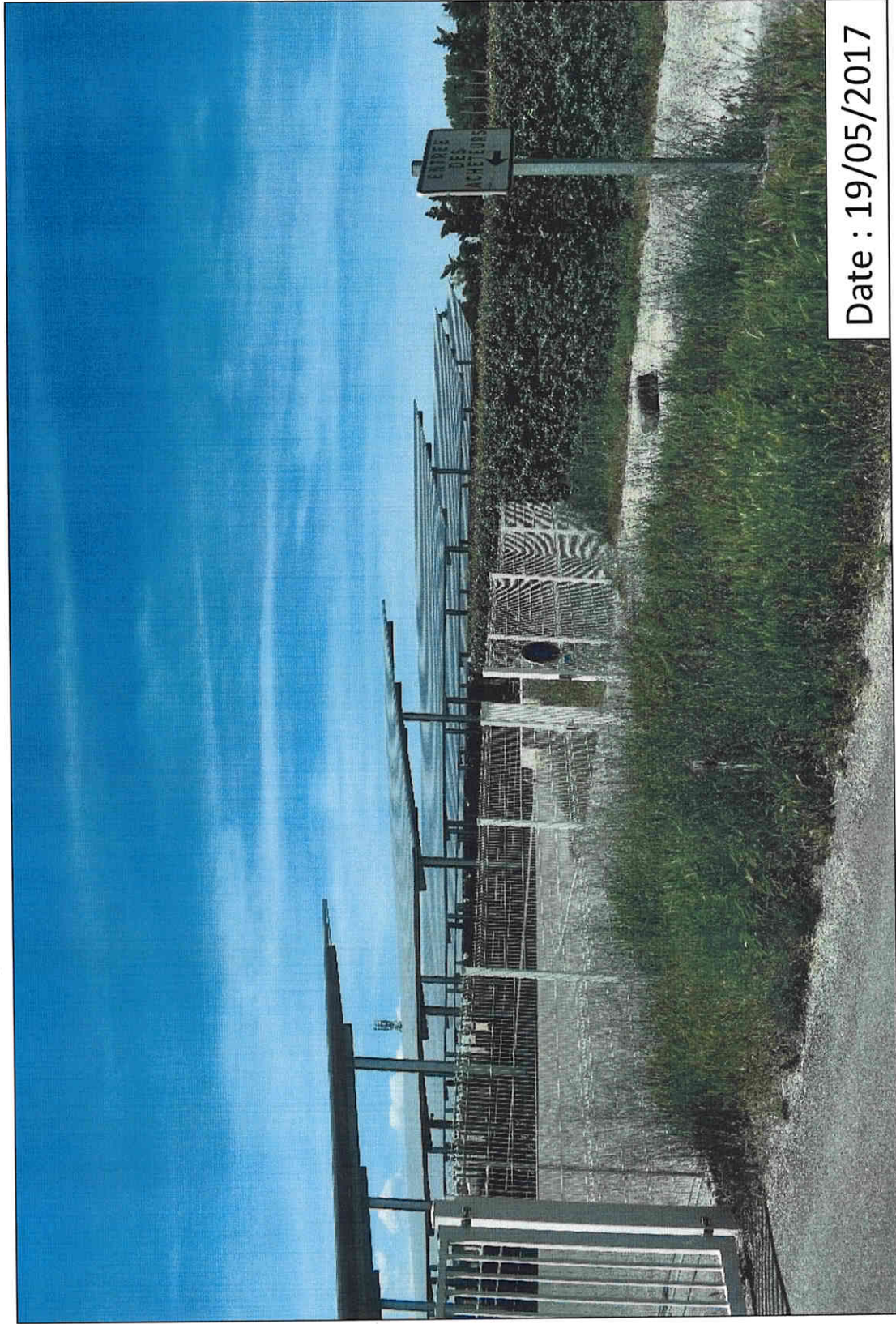
ANNEXE FACULTATIVE 1 – C : Photographie de la centrale solaire construite en 2017 sur le marché de Saint-Etienne-Du-Grès



Les ombrières photovoltaïques s'intègrent bien dans le paysage urbain du marché.

ANNEXE FACULTATIVE 1 : PHOTOGRAPHIES DE LA CENTRALE SOLAIRE EXISTANTE

ANNEXE FACULTATIVE 1 – D : Photographie de la centrale solaire construite en 2017 sur le marché de Saint-Etienne-Du-Grès



Les ombrières photovoltaïques s'intègrent bien dans le paysage urbain du marché.

ANNEXE FACULTATIVE 1 : PHOTOGRAPHIES DE LA CENTRALE SOLAIRE EXISTANTE

ANNEXE FACULTATIVE 1 – E : Photographie de la centrale solaire construite en 2017 sur le marché de Saint-Etienne-Du-Grès



Date : 19/05/2017

Les ombrières photovoltaïques s'intègrent bien dans le paysage urbain du marché.

ANNEXE FACULTATIVE 1 : PHOTOGRAPHIES DE LA CENTRALE SOLAIRE EXISTANTE

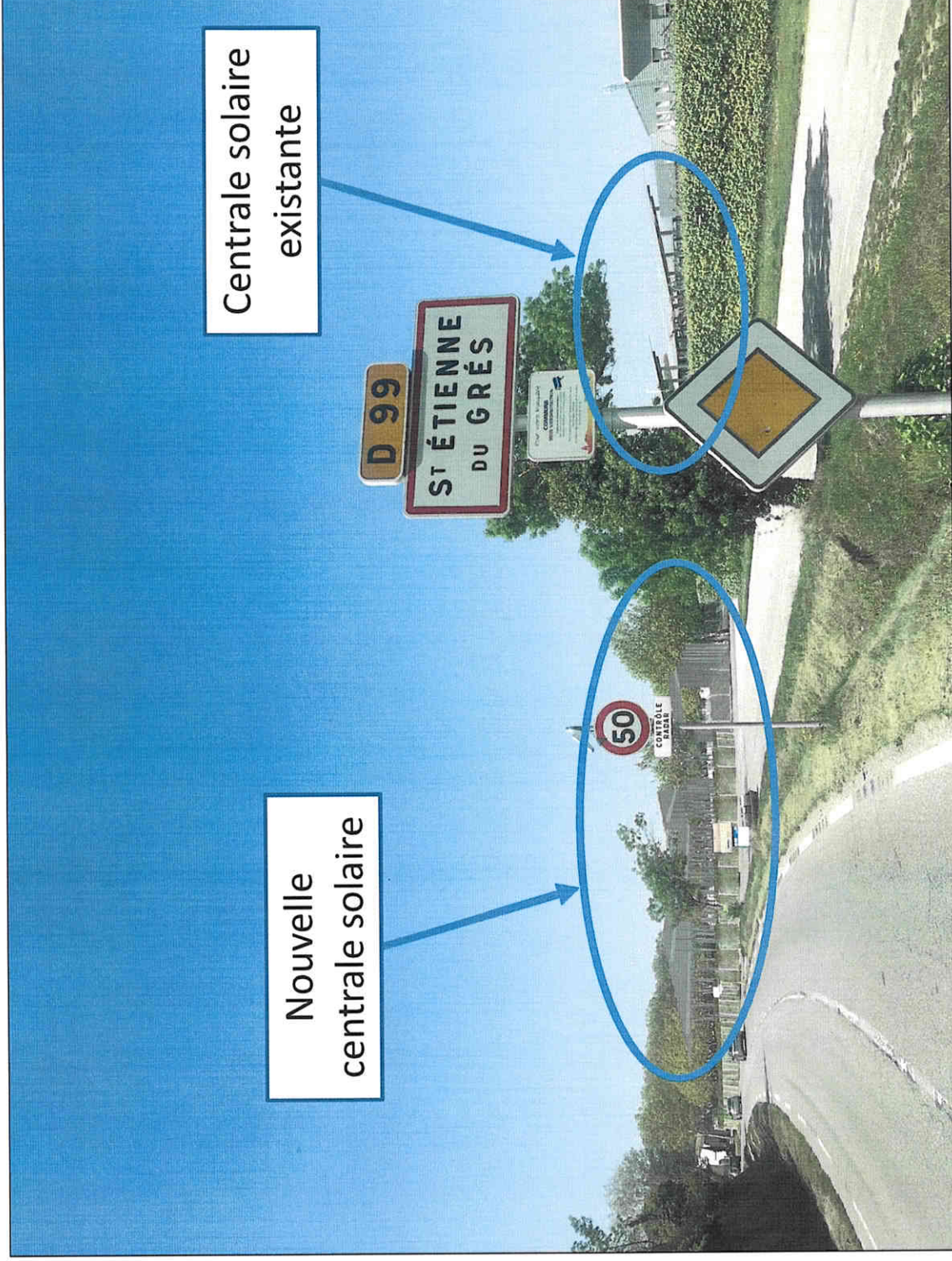
ANNEXE FACULTATIVE 1 – F : Photographie de la centrale solaire construite en 2017 sur le marché de Saint-Etienne-Du-Grès



Les ombrières photovoltaïques s'intègrent bien dans le paysage urbain du marché.

ANNEXE FACULTATIVE 2 : PHOTOMONTAGE DE LA CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

ANNEXE FACULTATIVE 2 – A : Photomontage de la centrale solaire dans son environnement proche



Nouvelle
centrale solaire

Centrale solaire
existante

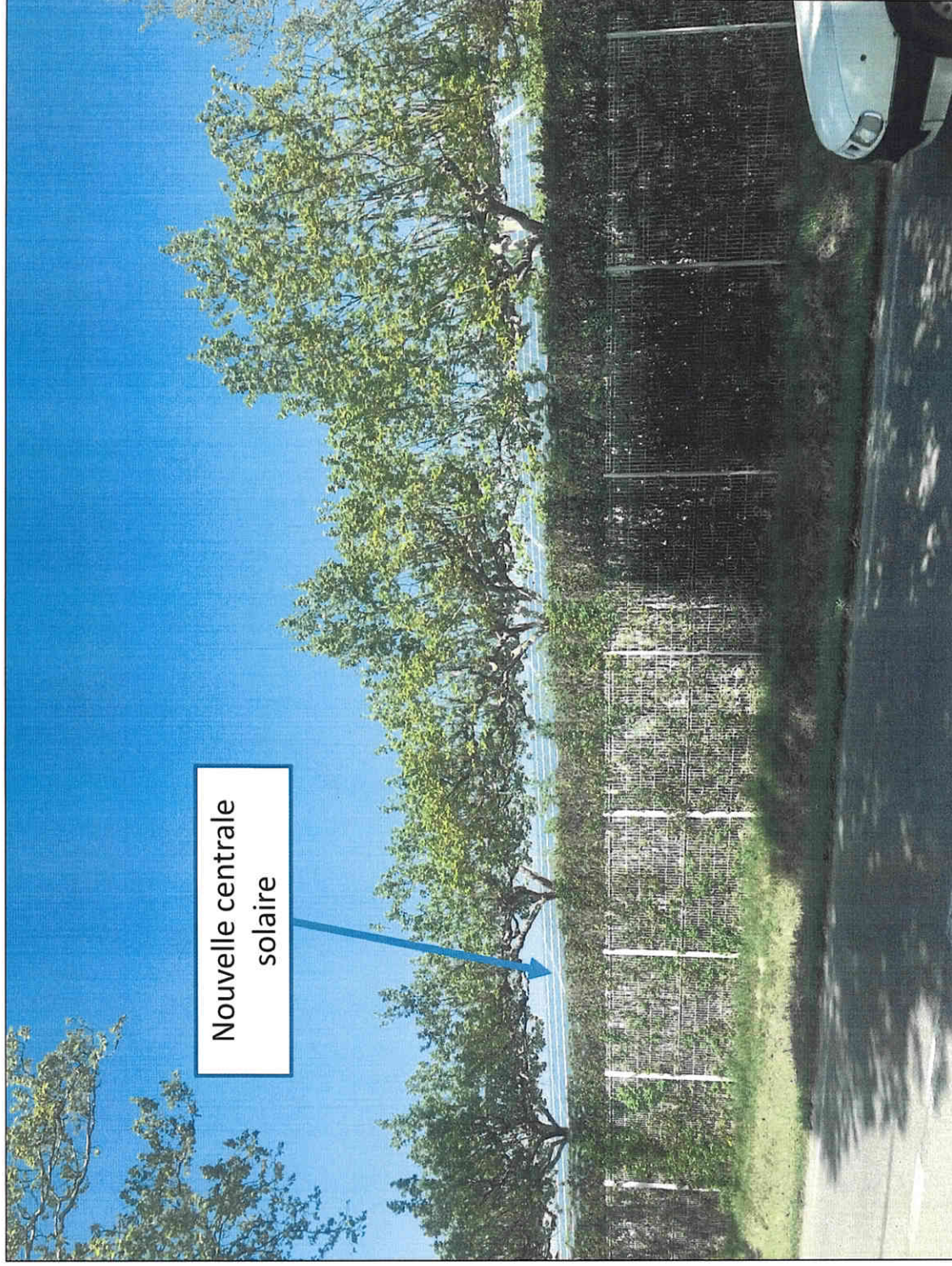
ANNEXE FACULTATIVE 2 : PHOTOMONTAGE DE LA CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

ANNEXE FACULTATIVE 2 – B : Photomontage de la centrale solaire dans son environnement proche



ANNEXE FACULTATIVE 2 : PHOTOMONTAGE DE LA CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

ANNEXE FACULTATIVE 2 – C : Photomontage de la centrale solaire dans son environnement proche



Nouvelle centrale
solaire



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SP Coruscant Villeroy.

Commune et département : Paris (75009), Ile de France

Adresse : 75 rue Saint Lazare

Téléphone : 09 51 83 83 03

Email : rprevost@coruscantgroup.com

Nom du projet : Marché semi-gros Saint Etienne du Grès

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier soumis à l'examen au cas par cas d'une étude d'impact.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Vous trouverez une description détaillée du projet en annexe 6.a).

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Installation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance supérieure à 250 kWc sur le parking du marché de la commune Saint Etienne du Grès.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Vous trouverez une carte de localisation précise du projet par rapport au site Natura 2000 sur une carte IGN à l'échelle 1/25 000e en Annexe 6.b).

Nom de la commune : Saint-Etienne-du-Grès (13103) N° Département : 13

Lieu-dit : Marché semi-gros, Place du marché, RD 99

En site(s) Natura 2000

Hors site Natura 2000 A quelle distance ?

A 300m du site Les Alpilles n° du site : FR9301594

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- 24 m² correspondant à l'emprise permanente du poste électrique
- 11 990 m² correspondant à la surface couverte par les ombrières photovoltaïques

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier : 13 500 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit la construction de 4 ombrières photovoltaïques sur le parking du marché semi-gros de la commune de Saint-Etienne-du-Grès situé en zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé.

3 ombrières seront implantées au-dessus des places de stationnement des véhicules poids-lourds sans entraver les voies de circulation ni les places de stationnement (point bas des ombrières situé à 5m du sol). La 4ème ombrière sera implantée au-dessus d'une zone de déchargement des camions.

Un poste électrique en béton (contenant un poste de livraison et un poste de transformation) sera implanté sur un plancher surélevé de 0,6m au-dessus du terrain naturel pour respecter les règles d'urbanisme en vigueur précisés dans le Plan de Prévention des Risques et Inondations du Rhône et du Vigueirat.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise des travaux : 4 mois

- Période des travaux approximative :
cocher la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Afin de transporter l'électricité produite par la centrale solaire, le poste électrique du projet sera raccordé au réseau électrique Haute Tension d'Enedis.

Une maintenance préventive et un contrôle technique seront réalisés 1 fois par an.

f. Budget

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Etant implanté sur une zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé, ce projet n'aura aucune incidence sur son environnement autre que celle du parking déjà existant. Par conséquent, le projet n'a pas de zone d'influence.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Parking du marché semi-gros de la commune de Saint-Etienne-du-Grès
- Autre (préciser l'usage) :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, 6 photos du site ont été fournies dans l'annexe 6.c).

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	50 arbres malades situés sur le parking du marché ont la maladie du chancre coloré. Pour éviter toute propagation, ils seront abattus par la Mairie de Saint Etienne du Grès, sans lien avec le nouveau projet d'ombrières que ce dernier se fasse ou pas.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Etant implanté sur une zone déjà urbanisée, à savoir un parking clos réalisé en enrobé, la zone d'implantation du projet ne comporte aucun habitat et aucun habitat d'espèces. Par conséquent, ce projet n'aura aucun impact sur le milieu naturel.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Etant implanté sur une zone déjà urbanisée, à savoir un parking clos réalisé en enrobé, la zone d'implantation du projet ne comporte aucune espèce. Par conséquent, ce projet n'aura aucun impact sur les espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Cf réponse ci-dessus.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet de centrale solaire ne modifie en rien l'environnement sur lequel il s'implante car le marché de Saint Etienne du Grès est une zone déjà urbanisée, à savoir un parking réalisé en enrobé.

De plus, entre Janvier et Mai 2017, une première centrale solaire en ombrière de parking a été construite sur le même site. Cette construction n'a eu aucun impact sur son environnement. Le projet objet de la présente demande est composé des mêmes ombrières solaires que la centrale existante. Il présente donc les mêmes caractéristiques techniques et environnementales.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : Paris

Signature :



Le : 19/04/2018

6 Annexes

a. Description détaillée du projet

Le projet prévoit la construction de 4 ombrières photovoltaïques.

3 ombrières seront implantées au-dessus des places de stationnement des véhicules. La 4ème ombrière sera implantée au-dessus d'une zone de déchargement des camions.

Une ombrière est composée d'une structure en acier sur laquelle repose les panneaux photovoltaïques.

Un poste électrique en béton sera implanté sur un plancher surélevé de 0,6m au-dessus du terrain naturel pour respecter les règles d'urbanisme en vigueur précisées dans le Plan de Prévention des Risques et Inondations du Rhône et du Vigueirat.

Les ombrières ont des longueurs comprises entre 70 et 194 m et des largeurs comprises entre 19,5 et 20,5 m. La hauteur d'une ombrière est comprise entre 5 m (point bas) et 8,4 m (point haut). Les ombrières sont inclinées de 10°.

Ci-dessous, voici le plan d'implantation du projet.

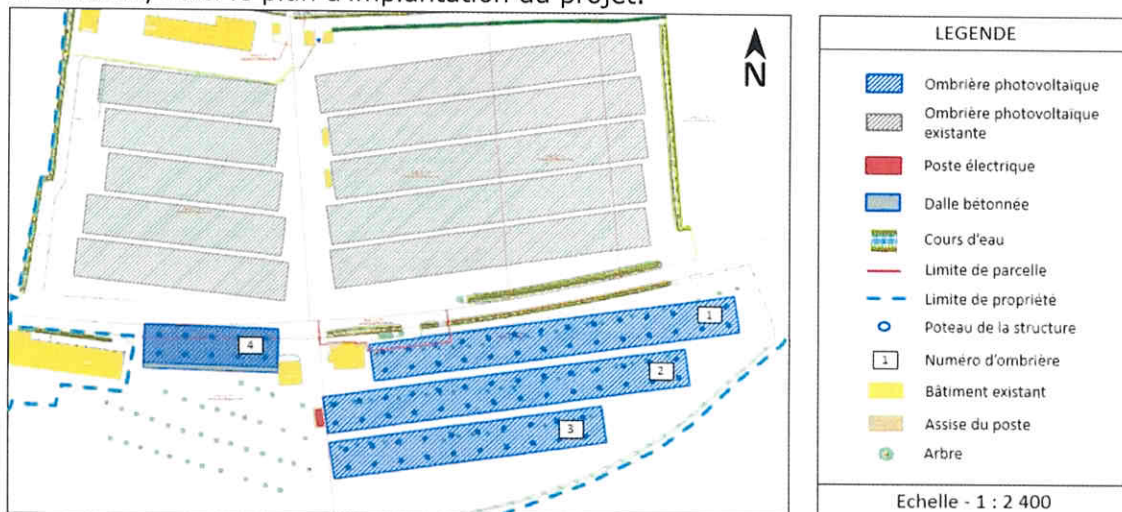


Figure 1 - Plan d'implantation du projet

Ci-dessous, voici des représentations 3D du projet sur le marché de Saint Etienne du Grès :

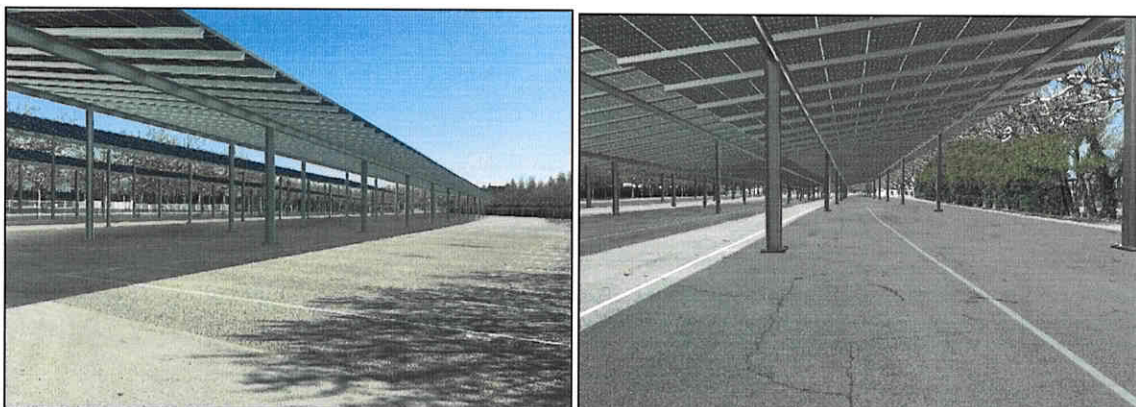


Figure 2 - Représentation 3D du projet sur la zone d'implantation

b. Plan de situation par rapport au site Natura 2000



Figure 3 – Extrait de carte IGN au 1/25 000e

c. Photographies de la zone d'implantation

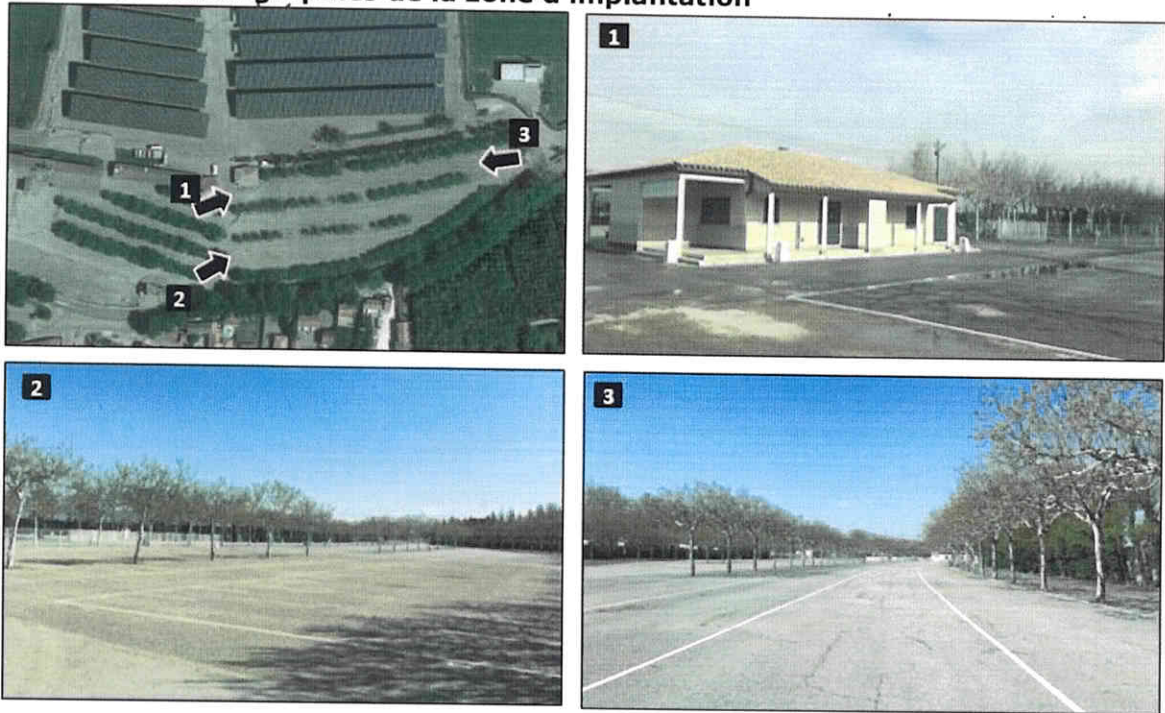


Figure 4 - Photographies de la zone Est du projet

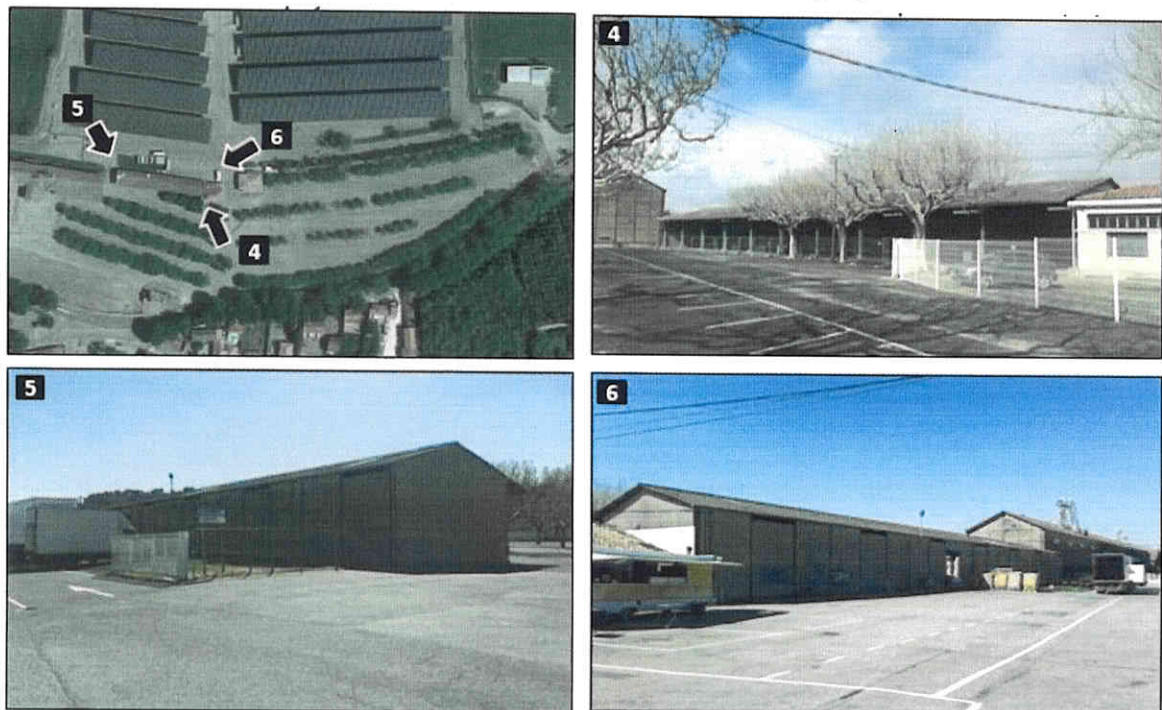


Figure 5 - Photographies de la zone Ouest du projet

RP

d.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»